

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute l'offre de formation du CIP. Des indications spécifiques à certains cours les complètent.

1. Conditions d'admission

La personne qui s'inscrit s'engage à vérifier qu'elle remplit bien les prérequis exigés par le cours. En cas de doute, il est de sa responsabilité de contacter le CIP avant de finaliser l'inscription.

2. Modalités d'inscription

Une inscription doit être effectuée via un formulaire en ligne ou au moyen d'un bulletin d'inscription téléchargeable sur le site internet. Elle est considérée comme définitive lorsque la confirmation est envoyée par le CIP et a valeur de contrat au sens du Code des obligations (CO).

Le descriptif de chaque cours précise si des frais de dossier sont nécessaires pour confirmer l'inscription.

Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée ou selon les critères précisés dans le descriptif de cours.

La notion de « délai d'inscription » indiquée dans les documents correspond à la date à laquelle le cours est confirmé ou annulé.

Il est possible de s'inscrire à un cours tant que le formulaire en ligne reste accessible.

3. Conditions de paiement et remboursement

1. Sauf mention spécifique dans le descriptif du cours, le paiement doit être effectué avant le début du cours.
2. Le non-paiement du montant du cours dans les délais impartis n'est pas considéré comme un désistement et des frais de rappel sont appliqués. Le montant de ces frais est indiqué dans la lettre de rappel.
3. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, le CIP se réserve le droit de suspendre l'accès au cours, aux examens ainsi qu'à la délivrance des titres et attestations jusqu'à réception du paiement complet.
4. Les situations particulières sont examinées au cas par cas.
5. Une attestation de paiement peut être délivrée sur demande, mais uniquement pour les factures payées et émises au nom de la personne inscrite.
6. Les remboursements s'effectuent exclusivement par virement bancaire. Pour les cours payés en ligne, ils sont traités uniquement après l'expiration du délai de contestation lié au moyen de paiement utilisé.

4. Cas de force majeure

Est considéré comme un cas de force majeure tout événement imprévisible, extérieur et insurmontable rendant objectivement impossible ou excessivement difficile la participation au cours. À titre indicatif, sont notamment reconnus comme cas de force majeure :

- catastrophe naturelle (tempête, inondation, tremblement de terre)
- épidémie ou pandémie officiellement reconnue (quarantaine, confinement décrété)

- maladie ou accident grave de la personne inscrite, sur présentation d'un certificat médical
- maladie ou accident grave d'un enfant nécessitant une garde, sur présentation d'un certificat médical
- décès d'un proche direct
- décision officielle ou disposition légale empêchant la participation.

Dans ces situations, un remboursement partiel, total ou un report de la participation pourra être envisagé, sous réserve d'une évaluation individuelle. Les éventuels frais de dossier restent dus.

5. Conditions d'annulation

1. Tout désistement doit faire l'objet d'une communication écrite.
2. Un désistement effectué avant le délai d'inscription ne donne lieu à aucun frais, sauf mention explicite contraire dans le descriptif de cours.
3. En cas de désistement après le délai d'inscription, des frais d'annulation sont appliqués et calculés comme suit :
 - Si le désistement survient plus de XX* jours avant le début du cours : 40% du prix du cours.
 - Si le désistement survient dans les XX* jours avant le début du cours : 80% du prix du cours.
 - Si le désistement survient une fois le cours commencé : 100% du prix du cours.
4. Si des frais de dossier sont mentionnés dans le descriptif de cours, ils restent dus même en cas d'annulation pour cause de force majeure. Ce montant est déduit des frais d'annulation calculés selon la clause 3.
5. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

** Se référer au descriptif de cours pour le nombre de jours.*

6. Report d'inscription

Le report d'inscription est soumis aux mêmes conditions que l'annulation d'une inscription, sous réserve d'une approbation explicite de l'organisateur qui évalue chaque demande au cas par cas.

7. Absences, abandons

Les absences et abandons ne donnent droit à aucune compensation, à moins qu'une situation exceptionnelle ou un cas de force majeure ne soit démontré.

8. Exclusion

Le CIP se réserve le droit d'exclure un participant pour des motifs allant à l'encontre des valeurs de l'institution, telles que décrites sur le site <https://www.cip-tramelan.ch/>

9. Supports et propriété intellectuelle

Le CIP et ses partenaires détiennent tous les droits de propriété intellectuelle sur les contenus et supports pédagogiques fournis dans le cadre des cours, que ce soit sous forme écrite, électronique ou orale. Toute reproduction, diffusion ou transformation de ces supports à des fins autres que celles prévues dans le cadre du cours est interdite sans l'accord écrit préalable du CIP.

10. Attestation et titres délivrés

Une attestation est délivrée aux participants qui peuvent justifier d'un taux de fréquentation répondant aux conditions spécifiées dans le descriptif du cours concerné et sous réserve de l'acquittement intégral de la finance du cours.

Certains cours peuvent également mener à l'obtention d'une certification. Les modalités sont détaillées dans le règlement de formation concerné.

11. Copie et duplicata

Sur demande écrite, une copie ou un duplicata d'attestation ou certificat peut être établi. Contrairement à une copie qui est gratuite, un émolument de CHF 50.00 est exigé pour un duplicata.

12. Services en ligne

Certains cours donnent droit à l'utilisation de logiciels ou services en ligne. Les identifiants fournis sont individuels et confidentiels : leur partage, transmission ou divulgation à des tiers est strictement interdit. En cas de perte ou de vol, la participante ou le participant doit en avertir immédiatement le CIP.

13. Protection des données

Les données personnelles des personnes en formation, des partenaires et des clients sont collectées et traitées conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (nLPD) et son ordonnance d'exécution (OPDo).

Le CIP est responsable du traitement des données collectées et traitées dans le cadre de l'utilisation de ses sites web, ainsi que pour la gestion, la promotion et la vente de ses programmes de formation.

Pour toute question relative aux traitements de données effectuées ou pour l'exercice de vos droits, vous pouvez vous référer à nos *Politique de protection des données* (concept global) et *Politique de confidentialité* (site web et réseaux sociaux) sur notre site internet.

14. Enregistrements audiovisuels et droit à l'image

14.1. Enregistrements vidéo et audio

Il est interdit, sans le consentement préalable du CIP, des personnes en formation et des intervenantes et intervenants, de procéder à des enregistrements vidéo ou audio à des fins de diffusion publique.

En acceptant les conditions générales, la personne participant à une formation ou à un événement reconnaît que son image et sa voix peuvent être enregistrées à des fins pédagogiques. Ces enregistrements sont utilisés uniquement dans le cadre des prestations proposées par le CIP et ne peuvent être exploités à d'autres fins sans l'accord exprès de l'organisateur et des personnes concernées. Ils sont la propriété exclusive du CIP.

Toute personne peut refuser d'être enregistrée ou filmée, sans que cela n'ait d'impact sur son inscription ou sa participation à une prestation. Il doit en informer le CIP à l'adresse dpd@cip-tramelan.ch

14.2. Droit à l'image en lien avec la classe virtuelle

Lors des sessions de formation à distance, il est possible que les personnes participantes soient amenées à utiliser leur webcam. Leur image et leur voix peuvent ainsi être enregistrées, dans le but de mettre à disposition les classes virtuelles en lecture différée aux personnes absentes ou à des fins d'évaluation.

Le contenu audiovisuel produit sera diffusé par tout moyen ou support connu ou à venir, sur la plateforme, ceci uniquement à des fins pédagogiques. L'enregistrement est réalisé sous l'autorité du Centre interrégional de perfectionnement CIP, Chemin des Lovières 13, 2720 Tramelan. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée exerce l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement.

L'œuvre/l'enregistrement demeure sa propriété exclusive. Le bénéficiaire de l'autorisation (le CIP) s'interdit expressément de céder ces autorisations à des tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite ou non prévue de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix des personnes, susceptible de porter atteinte à leur dignité, leur réputation ou leur vie privée et à toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur (nLPD/RGPD).

Dans le contexte défini, l'enregistrement ne peut donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

14.3. Droit à l'image en lien avec une vidéo

Selon les cours, une vidéo de présentation ou mettant en scène les personnes participantes dans leur contexte peut être demandée à des fins pédagogiques. L'œuvre/l'enregistrement demeure la propriété exclusive de ces personnes.

Le bénéficiaire de l'autorisation (CIP, Tramelan), s'interdit expressément de céder ces autorisations à des tiers. Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite ou non prévue de la vidéo, susceptible de porter atteinte à la dignité, la réputation ou la vie privée de la personne et à toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur (nLPD/RGPD).

15. Modifications des programmes, prix et conditions générales

Le CIP se réserve en tout temps le droit de procéder à des modifications des programmes, des prix et des conditions générales.

16. Loi et for

Toutes les relations juridiques avec le CIP sont soumises au droit suisse. En cas de litige, le for juridique est le siège du CIP, à 2720 Tramelan, sauf si les parties conviennent d'un autre for compétent.

Tramelan, avril 2026

Cette version annule et remplace les précédentes.